

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 11 403 757,585 TND, un actif net de 11 359 464,652 TND et un bénéfice net trimestriel de 178 155,635 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2022 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 750 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 500 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1^{er} novembre 2021 de 50% de l'encours initial impayé, soit 400 000 DT. Au 31 Décembre 2022, ce risque est couvert à hauteur de 93 369,863 TND,

- L'état de rapprochement bancaire au 31 Décembre 2022 de la société « AL HIFADH SICAV » affiche des suspens bancaires de 800 000 DT relatifs à trois Billets de trésorerie de l'émetteur ELECTROSTAR échus et impayés détaillés comme suit :
- 300 000 DT : échu le 30/05/2022 ;
- 100 000 DT : échu le 15/06/2022 ;
- 400 000 DT : échu le 27/07/2022 ;

Les difficultés financières importantes de la sociétés ELECTROSTAR indiquent un doute significatif sur la capacité de la dernière à rembourser ces billets de trésorerie. Aucune provision n'a été constatée au 31 Décembre 2022 afin de couvrir ce risque.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 20 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	6 443 498,901	8 678 906,052
Obligations de sociétés		2 337 282,243	2 631 492,513
Emprunts d'Etat		4 106 216,658	5 383 864,139
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	663 549,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 285 214,290	4 589 441,135
Placements monétaires		2 470 563,029	3 943 677,112
Disponibilités		1 814 651,261	645 764,023
Créances d'exploitation	3.5	675 044,394	830 268,081
Total Actif		11 403 757,585	14 098 615,268
Passif			
Opérateurs Crédeurs	3.6	23 063,984	28 077,341
Autres crédeurs divers	3.7	21 228,949	20 249,100
Total Passif		44 292,933	48 326,441
Actif net		11 359 464,652	14 050 288,827
Capital	3.8	10 817 274,605	13 431 431,569
Sommes distribuables	3.11	542 190,047	618 857,258
Sommes distribuables des exercices antérieurs		64,043	85,485
Sommes distribuables de la période		542 126,004	618 771,773
Actif net		11 359 464,652	14 050 288,827
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 403 757,585	14 098 615,268

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2022	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	108 414,998	479 768,575	141 022,101	335 803,495
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		47 102,794	247 118,939	89 075,020	185 917,000
Revenus des emprunts d'Etat		61 312,204	232 649,636	51 947,081	149 886,495
Revenus des placements monétaires	3.4	121 513,049	345 943,309	106 455,348	240 239,058
Revenus des billets de trésorerie		79 241,116	255 021,674	34 241,120	93 858,891
Revenus des certificats de dépôt		0,000	2 912,439	30 016,874	60 049,496
Revenus des comptes à vue		17 485,016	63 222,279	42 197,354	86 068,336
Revenus des prises en pensions		24 786,917	24 786,917	0,000	262,335
Total des revenus des placements		229 928,047	825 711,884	247 477,449	576 042,553
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	3.9	(23 063,983)	(90 455,142)	(28 077,339)	(72 008,379)
Revenus nets des placements		206 864,064	735 256,742	219 400,110	504 034,174
Autres charges	3.10	(28 960,359)	(115 965,466)	(22 801,067)	(44 647,425)
Résultat d'exploitation		177 903,705	619 291,276	196 599,043	459 386,749
Régularisation du résultat d'exploitation		(84 232,096)	(77 165,272)	(8 035,026)	159 385,024
Sommes distribuables de la période		93 671,609	542 126,004	188 564,017	618 771,773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		84 232,096	77 165,272	8 035,026	(159 385,024)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		195,461	250 521,460	5 853,134	(9 932,513)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		57,000	(235 456,029)	3 441,979	17 309,969
Frais de négociation de titres		(0,531)	(1,010)	(7,694)	(1 149,104)
Résultat de la période		178 155,635	634 355,697	205 886,462	465 615,101

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2022	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	178 155,635	634 355,697	205 886,462	465 615,101
Résultat d'exploitation	177 903,705	619 291,276	196 599,043	459 386,749
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	195,461	250 521,460	5 853,134	(9 932,513)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	57,000	(235 456,029)	3 441,979	17 309,969
Frais de négociation de titres	(0,531)	(1,010)	(7,694)	(1 149,104)
Distributions de dividendes	0,000	(618 799,974)	0,000	(418 290,420)
Transaction sur capital	(1 804 637,999)	(2 706 379,898)	435 651,771	6 434 904,875
Souscription	11 523 770,733	54 351 701,242	11 245 005,073	27 328 568,628
Capital	11 240 400,000	53 897 800,000	11 007 200,000	26 932 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	(164 065,611)	(815 707,354)	(178 702,577)	(440 375,427)
Régularisation des sommes distribuables	447 436,344	1 269 608,596	416 507,650	836 544,055
Rachat	13 328 408,732	57 058 081,140	10 809 353,302	20 893 663,753
Capital	12 986 700,000	56 566 700,000	10 555 000,000	20 550 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(189 969,895)	(855 385,969)	(170 186,539)	(333 945,475)
Régularisation des sommes distribuables	531 678,627	1 346 767,109	424 539,841	677 109,228
Variation de l'actif net	(1 626 482,364)	(2 690 824,175)	641 538,233	6 482 229,556
Actif net				
En début de période	12 985 947,016	14 050 288,827	13 408 750,594	7 568 059,271
En fin de période	11 359 464,652	11 359 464,652	14 050 288,827	14 050 288,827
Nombre d'actions				
En début de période	127 249	136 475	131 953	72 656
En fin de période	109 786	109 786	136 475	136 475
Valeur liquidative	103,469	103,469	102,951	102,951
Taux de rendement de la période	1,390%	4,907%	1,313%	4,364%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 31 Décembre 2022

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2022	% actif
	-				
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 269 807,850	2 337 282,243	20,496%
	-				
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	533 068,000	4,674%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	240 000,000	241 588,800	2,119%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	92 000,000	95 910,400	0,841%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	10 000	1 000 000,000	1 014 560,000	8,897%
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	240 000,000	243 201,600	2,133%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	100 000,000	108 972,800	0,956%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	97 807,850	99 980,643	0,877%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 933 090,000	4 106 216,658	36,008%
	Obligations de l'Etat		2 300 095,000	2 378 955,313	20,861%
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	1 095,000	1 167,228	0,010%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	207 097,600	1,816%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	512 344,000	4,493%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	504 389,200	4,423%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	6 000	599 000,000	632 917,285	5,550%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	521 040,000	4,569%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 632 995,000	1 727 261,345	15,146%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	580 161,196	5,087%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 147 100,149	10,059%
	TOTAL		6 202 897,850	6 443 498,901	56,503%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 479 768,575 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2022 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er octobre au 31 décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	108 414,998	479 768,575	141 022,101	335 803,495
Revenus des obligations de sociétés	<u>47 102,794</u>	<u>247 118,939</u>	<u>89 075,020</u>	<u>185 917,000</u>
- intérêts	47 102,794	247 118,939	89 075,02	185 917,000
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>61 312,204</u>	<u>232 649,636</u>	<u>51 947,081</u>	<u>149 886,495</u>
- intérêts	61 312,204	232 649,636	51 947,081	149 886,495
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	108 414,998	479 768,575	141 022,101	335 803,495

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 285 214,290 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	Placements monétaires		2 443 072,698	2 470 563,029	21,664%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie	1	482 165,605	483 233,533	4,237%
TN8EEIMHK409	CME* 160J 22/12/2022	1	482 165,605	483 233,533	4,237%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie	2	1 160 907,093	1 186 961,940	10,409%
TNGW5SUMHIN3	STIP 180J 10/08/2022	1	287 488,152	297 388,724	2,608%
TN6UKI2VB0Y1	STIP 120J 19/10/2022	1	873 418,941	889 573,216	7,801%
	Créances sur opérations de pensions livrées		800 000,000	800 367,556	7,018%
	Pension livrée ATB au 30/12/2022 à 8,27% pour 31 jours : 757 BTA 6% octobre 2023		800 000,000	800 367,556	7,018%
	Disponibilités		1 814 651,261	1 814 651,261	15,913%
	Dépôts à vue		1 723 039,271	1 723 039,271	15,109%
	Sommes à l'encaissement		101 515,351	101 515,351	0,890%
	Sommes à régler		-9 903,361	-9 903,361	-0,087%
	TOTAL		4 257 723,959	4 285 214,290	37,577%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 345 943,309 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er octobre au 31 décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	79 241,116	255 021,674	34 241,120	93 858,891
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	2 912,439	30 016,874	60 049,496
Intérêts des comptes courants	17 485,016	63 222,279	42 197,354	86 068,336
Revenus des prises en pensions	24 786,917	24 786,917	0,000	262,335
TOTAL	121 513,049	345 943,309	106 455,348	240 9,058

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 675 044,394TND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	414,257	17 887,944
Agios créditeurs à recevoir	18 000,000	25 750,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL "	750 000,000	800 000,000
Provision Pour dépréciation BT Loukil *	- 93 369,863	- 13 369,863
TOTAL	675 044,394	830 268,081

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours initial impayés/ Groupe Loukil, soit 400 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021. Courant mois de novembre 2022, un remboursement partiel à hauteur de 50 KDT a été effectué, du billet de trésorerie de 550 KDT émis par GIF relatif à l'échéance non dénoué du 11/05/2021.*

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 23 063,984 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Rémunération Distributeurs	8 237,137	10 027,625
Rémunération Gestionnaire	9 884,562	12 033,144
Rémunération Dépositaire	4 942,285	6 016,572
TOTAL	23 063,984	28 077,341

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 21 228, 949 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	1 045,936	1 291,542
Provision jeton de présence	12 000,210	12 000,105
Honoraires commissaire aux comptes	8 000,070	6 762,960
TCL	182,733	194,493
Impôt à payer	0,000	0,000
TOTAL	21 228,949	20 49,100

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2022</u>	
Montant (en nominal)	13 647 500,000
Nombre de titres	136 475
Nombre d'actionnaires	252
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	53 897 800,000
Nombre de titres émis	538 978
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	56 566 700,000
Nombre de titres rachetés	565 667
<u>Capital au 31/12/2022</u>	
Montant (en nominal)	10 978 600,000
Sommes non distribuables	-161 325,395
Montant du capital au 31/12/2022	10 817 274,605
<u>Nombre de titres</u>	109 786
Nombre d'actionnaires	248

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-14 967,121	6 171,121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	265 488,581	-16 103,634
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	23 056,521	17 227,579
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-258 512,550	82,390
Frais négociation de titres	-1,010	-1 149,104
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	15 064,421	6 228,352
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-216 068,431	-115 866,831
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-815 707,354	-440 375,427
Régularisations sommes non distribuables rachats	855 385,969	333 945,475
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-161 325,395	-216 068,431

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 90 455,142 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	8 237,136	32 305,410	10 027,623	25 717,276
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 884,562	38 766,476	12 033,144	30 860,729
Rémunération dépositaire (TSB)	4 942,285	19 383,256	6 016,572	15 430,374
TOTAL	23 063,983	90 455,142	28 077,339	72 008,379

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 115 965,466 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération commissaire aux comptes	2 016,456	9 195,584	1 901,376	7 643,054
Redevance CMF	3 294,783	12 921,879	4 010,960	10 286,672
Jetons de présence	3 024,684	12 000,105	3 024,684	12 000,105
Contribution conjoncturelle	0,000	200,000	0,000	200,000
Autres impôts	460,052	1 647,898	494,184	1 147,731
Dotations aux amortissement et provisions	20 164,384	80 000,000	13 369,863	13 369,863
TOTAL	28 960,359	115 965,466	22 801,067	44 647,425

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	57,284	211,771	-205,012	64,043
Exercice n	619 291,276	1 269 396,825	-1 346 562,097	542 126,004
Sommes Distribuables				542 190,047

Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2022, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.